

GUIDE DES AIDES

AIDES AU DEVELOPPEMENT



Aide à l'accessibilité des situations de travail pour les handicapés

Bénéficiaires

Entreprises désireuses de recruter un salarié handicapé, de faire évoluer dans son emploi ou de l'y maintenir.

Finalités

Compenser la situation de handicap du travailleur handicapé en aménageant son poste et/ou son outil de travail, en adaptant l'organisation du travail du salarié ou de l'équipe.

Conditions d'Attribution

- L'aide ne se substituera pas aux obligations légales de l'employeur en matière d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels ;
- L'aide n'aura pas vocation à générer des gains de productivité pour l'entreprise, bien que cela puisse être un effet induit ;
- La demande de l'employeur, pour être validée, nécessitera dans certains cas, le recours à une expertise préalable.

Opérations éligibles :

- Étude préalable,
- Moyens techniques ou organisationnels :
 - * Aménagement de postes,
 - * Logiciels spécifiques,
 - * Transcriptions braille, etc.

Montant

Afin de réduire l'écart entre les exigences de la situation de travail du salarié et sa situation de handicap, l'Agefiph participera au financement:

- de l'étude préalable définissant les besoins,
 - des moyens techniques ou organisationnels à mettre en œuvre,
 - des aides à la mobilité
- Les subventions porteront sur des montants hors taxe si l'entreprise.

Contacts :

AGEFIPH Limousin

Immeuble Xénium 2
20, avenue d'Ariane
Parc d'Ester Technopole
BP 36850
87068 Limoges cedex
Tél. : 0811 37 38 39